



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

CAPA HC du mardi 16 juin 2020

S'il n'est pas le lieu ici de tirer le bilan de la gestion de la crise sanitaire, il convient néanmoins de faire quelques remarques. Au début du confinement, nous avons reçu des injonctions contradictoires de la part du Ministre JM Blanquer. Pire, la Rectrice de l'académie de Versailles demandait aux enseignants d'être dans leurs établissements pour assurer la continuité pédagogique, au mépris des règles sanitaires attachées au confinement. Tout cela était anxiogène et ajoutait beaucoup de confusion ; heureusement, le premier ministre a fait prévaloir la raison et ramener un peu de bon sens et d'efficacité dans cette gestion jusqu'alors très chaotique localement.

Bien sûr, les situations sont différentes selon les établissements, les disciplines ou les niveaux, mais le décrochage des élèves des lycées professionnels, fragiles sur le plan scolaire et ne bénéficiant pas toujours des outils nécessaires à un enseignement à distance (qu'ils doivent souvent partager avec leurs frères et sœurs) a été largement sous-estimé (20% selon le ministre) . Une partie non négligeable d'entre eux avaient déjà décroché avant le confinement. Pourtant, certains d'entre eux ont eu le mérite de s'accrocher, alors que leur relation avec l'école est parfois délicate, l'orientation en enseignement professionnel davantage subie que choisie, et les outils pour travailler en distanciel très insuffisants pour suivre. Ce ne sont surement pas les quelques tablettes distribuées en urgence et sans la moindre formation au numérique qui auront permis d'améliorer la situation de ces élèves. Les collègues ont souvent bricolé avec les moyens du bord, régulièrement au mépris de la RGPD, pour maintenir le lien avec les élèves, parfois les rassurer et continuer l'enseignement avec sérieux et professionnalisme.

Si le travail à distance, a été vécu différemment selon les lieux, les matières ou les niveaux, il a globalement été préjudiciable à la qualité de vie des enseignants. Nous exerçons traditionnellement un métier qui empiète largement sur notre vie privée. Dans la situation actuelle, le télétravail a exacerbé la situation avec une amplitude horaire d'activité beaucoup plus importante. Nos voisins, les enseignants francophones belges vont recevoir 100 euros pour leur équipement informatique, somme qu'ils jugent insuffisante. Mais elle est bien supérieure à celle de zéro euro pour les enseignants français ! C'est sans nul doute pour cela que le ministre a parlé de travail à distance et non de télétravail qui oblige l'employeur juridiquement.

Une chose est sûre, nous ne pouvons, nous contenter de vagues promesses et de remerciements hypocrites. Plus que jamais c'est une nécessaire revalorisation qui doit être menée. Car la période n'aura pas permis de renouer le lien bien abimé entre les enseignants et leur

employeur. La défiance s'est enkystée avec les dernières réformes : celle de la voie professionnelle comme celle des retraites, pour ne reprendre que ces exemples.

Il y a quelques jours, le ministre Blanquer lançait le dispositif de « vacances apprenantes » et son avatar pour les lycées professionnels à savoir « l'été du pro ». Ce dernier a vocation à cibler les élèves recalés aux examens, à préparer à l'insertion professionnelle les élèves en fin de parcours, à accompagner des projets de réorientation ou encore à renforcer les compétences professionnelles et générales des élèves.

Si nous restons fermement opposés à ce type de dispositif, nous constatons surtout que le ministre ne semble pas avoir pris la mesure des conséquences de ce confinement tant pour les élèves que pour les personnels. Ces derniers se sont investis sans compter pour accompagner au mieux nos élèves y compris parfois pendant les vacances de Printemps. Les conséquences sur la fatigue tant physique que nerveuse sont visibles. L'arrivée des congés d'été et d'un repos nécessaire bien mérité sera salvateur pour les PLP mais aussi de bien d'autres personnels excessivement sollicités durant cette période comme les infirmières ou les personnels de direction dont la présence sera requise si quelques élèves sont présents. Selon nous, le Ministre ne peut pas ignorer cette situation et doit renoncer à ce dispositif qui, a toutes les chances de fonctionner avec un nombre résiduel d'élèves. Nous demanderons un bilan de ce dispositif en CTA. Il y a en outre, un coté ubuesque à voir le ministère proposer ce type d'actions et chercher à tous les prix donner des heures de cours aux élèves alors même que la réforme de la voie professionnelle a réduit drastiquement les horaires disciplinaires. Nous proposons au ministre d'abroger la réforme de la VP et ses dispositifs pédagogiques ineptes ce qui permettra de récupérer une bonne partie des heures perdues pendant cette période.

Par ailleurs, nous pensions que, après certaines erreurs de communication évidentes, le ministère aurait fait preuve de plus de prudence voire de soutien pour ses agents. En réalité, Il n'aura pas fallu trois semaines pour que reviennent les poncifs de dénégation de la Fonction publique et de ses agent-es et les politiques managériales qui les accompagnent. Voici par exemple que les enseignant-es sont, depuis quelques jours, jeté-es à la vindicte populaire, victimes à nouveau de la communication ministérielle et de ses pseudo-prophéties autoréalisatrices qui a rendu possible une vraie campagne de «prof-bashing». «décrocheurs», «fainéants» voire «désobéisseurs qu'il conviendrait de punir». Autant d'imbécilités lancées dans le débat public, relayées sans la moindre analyse critique par les chiens de garde du néolibéralisme, et qui risquent de dégrader le lien de confiance indispensable entre les familles et l'école et de desservir tout particulièrement nos élèves les plus fragiles. A l'instar d'autres organisations syndicales, **Le SNUEP-FSU** attend du ministre qu'il corrige le tir et rappelle haut et fort que c'est la mobilisation de tous les personnels de l'éducation, et les enseignant-es en première ligne, qui ont tenu le système à bout de bras ces derniers mois.

Enfin, nous constatons, que le gouvernement a décidé de dépenser une nouvelle fois beaucoup d'argent dans l'apprentissage (un milliard voire plus) alors que, pendant ce temps, la voie professionnelle s'est vue, elle, amputée d'une partie de ses ressources par la baisse drastique de la taxe d'apprentissage. Nous ne rentrerons pas dans le détail de ce plan qui va créer un effet d'aubaine pour les entreprises et aura un impact important sur l'emploi des apprentis en fin de parcours voire de certains salariés en CDI. Nous rappelons, contrairement à ce que raconte le gouvernement, l'étude de Pierre Cahuc et Jérémy Hervelin, ont observé qu'augmenter la part de jeunes en apprentissage a des effets très limités sur le chômage des jeunes et que le taux d'insertion professionnelle n'est pas meilleur en apprentissage. Plus que jamais, cette crise aura rappelé une évidence : La crise sociale et économique doit être l'occasion pour reconstruire et conforter une vision méthodique et complète d'une formation initiale de l'Homme du travailleur et du citoyen, favorisant l'insertion professionnelle après le diplôme ou la poursuite d'études. La formation ne doit pas tenir compte uniquement du marché de travail et de l'employabilité immédiate. On le voit bien avec cette crise où tout s'est écroulé en quelques jours. Ce sont ces moments-là qui justifient encore plus l'existence d'un service public de l'enseignement professionnel avec ses cours théoriques et pratiques.

Nous aimerions aussi attirer votre attention sur la souffrance de certains de nos collègues, qui souhaitent quitter l'Éducation Nationale, et qui n'obtiennent pas de réponse à leur demande de rupture conventionnelle. Nous sommes bien conscients que la crise que nous venons de vivre a fortement occupé les équipes rectorales et ministérielles mais nous souhaitons que les choses avancent rapidement maintenant afin que les collègues puissent définitivement se lancer dans d'autres projets professionnels. Il en est de l'intérêt de tous : le rectorat et les élèves ne gagneront rien à travailler avec des enseignants en souffrance.

Revaloriser la voie professionnelle est une urgence, il est encore possible de revenir sur la réforme de la voie professionnelle, rétablir les heures d'enseignement disciplinaire actuellement consacrées au chef-d'œuvre et à la co-intervention et suspendre la fermeture des postes. Renforcer la voie professionnelle passe aussi par la revalorisation des salaires, la question des rémunérations reste pour le **SNUEP-FSU** une question majeure. C'est donc une augmentation conséquente qui est nécessaire avec le dégel du point d'indice, 60 points d'indice tout de suite, une prime d'équipement et des progressions de carrière permettant à toutes et tous de finir sa carrière à l'échelon le plus élevé de la classe exceptionnelle.

A ce sujet, la circulaire 2020 confirme que la carrière des agents a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades, pourtant, de nombreux collègues partiront en retraite sans y accéder. **Le SNUEP-FSU** demande qu'une priorité soit donnée aux retraitables. Ces collègues

n'auront peut-être pas la possibilité de dérouler leur carrière sur deux grades. La pérennité des avis pose un réel problème. Si par malheur des collègues obtiennent un avis « à consolider » ou « satisfaisant », ils sont « doublés » par de nouveaux promouvables avec de meilleurs avis, la part du barème lié à leur avis n'évoluant pas, certains comprendront difficilement pourquoi ils ne sont pas promus. Le caractère définitif de l'appréciation rectorale suscite également de l'amertume pour les collègues qui estiment qu'elle ne correspond pas à leur investissement.

Si nous notons favorablement le faible nombre d'opposition de la part de la Rectrice, un seul en rang utile, nous regrettons les conditions de préparation de cette CAPA, à rebours des années précédentes. Nous remercions néanmoins Madame la DRH d'avoir répondu favorablement à notre demande intersyndicale de tenue d'un GT préalable.

Nous avons pris connaissance du tableau mis à jour en date du 12 juin. Nous constatons l'intégration conformément au titre de l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983(son point II.3), dans ce dernier de deux collègues, syndicalement engagés. Nous souhaitons, conformément à nos mandats, pouvoir tenir notre rôle de commissaire paritaire. Pour se faire, il nous faudrait les éléments nous permettant d'apprécier la situation de chacun d'entre eux.

Ainsi, nous souhaitons donc que les services puissent nous donner les informations suivantes :

- Quelle est l'ancienneté de grade moyenne des promus de l'année précédente.
- La confirmation que les deux collègues concernés ont bien un taux de décharge syndicale en conformité au point III de l'article 23bis.
- Si les deux agents sont bien les deux seuls concernés cette année par cette réglementation.

Bref, tout ce qui nous permet de vérifier que le collègues promus le sont conformément à la loi. Si les deux collègues concernés ont bien une ancienneté de grade supérieure à la moyenne des promus de l'an passé, alors ils doivent bien entendu être promus cette année. Par contre, nous rappelons que cela doit se faire hors contingent. Nous exigeons donc deux collègues supplémentaires soient promus autrement dit les collègues Benyoub Seddik(P128) et Kretzmeyer Michel(P129).

Le SNUEP-FSU dénonce et combat tout dispositif d'avancement ou de rémunération basé sur la notion subjective de mérite.

Le SNUEP-FSU rappelle que le paritarisme est une nécessité pour le traitement égalitaire des fonctionnaires, en particulier pour les promotions comme pour les mutations. Le retrait de la loi de transformation de la Fonction Publique est une nécessité pour garantir la transparence et l'équité entre les agents.